

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 9 avril 2026 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer**

**NOR : JUSF2609623A**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer.

## ARRETE :

### Article 1er

Sont désignées représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France/Outre-Mer les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaires :  
Madame Cécile ROUIBAH  
Madame Aurélie POSADZKI  
Monsieur Salih BENNOUNE
- Suppléants :  
Madame Audrey EUGENE  
Madame Stéphanie CANDELA  
Non désigné

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires :  
Madame Marie-Brenda LAXALTE TERRA  
Monsieur Stéphane VIRY  
Monsieur Arnaud MAGAGNA
- Suppléants :  
Madame Ketty CITRONNELLE  
Madame Julie HOUDAN  
Non désigné

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaires :  
Madame Aurore MAGOTTEAUX  
Madame Aliette RENE
- Suppléants :  
Monsieur François DJAMBA  
Monsieur Foudil BELLABAS

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaires : Monsieur Nabil AMAR  
Monsieur Medjid MOUHOUB
- Suppléants : Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI  
Madame Estelle ROSSELLI

### **Article 2**

L'arrêté du 27 octobre 2025 susvisé est abrogé.

### **Article 3**

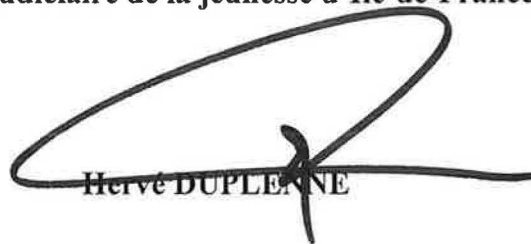
Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

### **Article 4**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France/Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 avril 2026

**Le directeur interrégional de la protection  
judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer**



Hervé DUPLENE